

## SAINT-JEAN-DE- MUZOLS FAIT DE L'ACCES AUX SOINS UNE PRIORITE

En effet, de nombreux français n'ont plus accès à une couverture de frais de santé et bien d'autres si couvrent à minima par manque de moyens financiers. Les causes sont multiples : précarité, isolement, pouvoir d'achat en baisse, chômage, difficulté d'accès au premier emploi... Les contrats collectifs en entreprises donnent aujourd'hui une réponse destinée uniquement aux salariés et principalement ceux embauchés à plein temps en Contrat à Durée Indéterminé. Qu'en est-il pour les autres salariés les retraités, les chômeurs, les demandeurs d'emploi, les étudiants, les artisans, les commerçants ?

### Nous vous présentons deux dispositifs :

- Ma commune Ma santé,
- l'Aide au paiement de la Complémentaire Santé (ACS).

## Ma Commune Ma Santé

### Des questions ?

[www.macommunemasante.org](http://www.macommunemasante.org)

[www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr)

Votre référent local :

Amélie CHALAYE

Par email :

[chalaye.amelie@macommunemasante.org](mailto:chalaye.amelie@macommunemasante.org)

Par téléphone **06 16 76 43 86**



### Le rôle de l'association ACTIOM

ACTIOM est une association d'assurés à but non lucratif, régie par la loi 1<sup>er</sup> juillet 1901, qui agit dans l'intérêt des personnes n'ayant pas accès aux dispositifs complémentaires de santé et pour l'amélioration du pouvoir d'achat. Elle représente et défend les intérêts de ses adhérents auprès des assureurs et des mutuelles. Elle négocie, souscrit et défend les intérêts des administrés bénéficiaires. Elle propose une solution de santé mutualisée.

### Les avantages de l'offre

Les conditions tarifaires et les taux de couverture ont été négociés auprès des compagnies d'assurances spécialisées,

- pas de questionnaire et d'examen médicaux, le seul critère de sélection pour adhérer est de résider dans une commune partenaire au projet **Ma commune Ma santé**,
- **Ma commune Ma santé** propose trois mutuelles au choix et 10 niveaux de couverture santé selon vos besoins et votre budget

### Permanences

Des permanences sont tenues en Mairie par un conseiller d'ACTIOM. Ces permanences vous permettront de comparer vos garanties. Pour les personnes susceptibles de recevoir une aide de l'Etat (ACS), vous serez accompagné dans la constitution de votre dossier administratif.

- Lundi 5 décembre 2016 de 14 h à 17 h.